



## **PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 6/03/2025 à 20h30**

**Président :** Guy VISSEQ, maire

**Membres du conseil présents :** Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Patricia PANISSIE, Francis PONS, Elisabeth FAYEL, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Sylvie COTTARD et Olivier BARRE

**Membres du conseil absents :** Elodie FERRIERES

**Secrétaire de séance :** Guy LAYRAC

**Nombre de membres en exercice :** 11 / **présents :** 10 / **représentés :** 0

**Quorum :** atteint

**Date de convocation et d'affichage :** 20 février 2025

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV du 6 février 2025**
- **Subvention à l'Amicale des Pompiers de Villecomtal**
- **Plan de financement pour le Département de l'Aveyron « Ilot Lagarrigue et RD137 »**
- **Point sur les contrats d'assurance « personnel »**
- **Organisation de la commission « Budget »**

QUESTIONS DIVERSES

## **DELIBERATIONS ADOPTEES**

### **Attribution subvention municipale 2025 Amicale des Pompiers de Villecomtal - N° 2025-03-01**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention pour l'année 2025, déposées par l'Amicale des Pompiers de Villecomtal. Après examen du dossier par le Conseil Municipal, le Maire propose à ses membres d'attribuer une subvention pour l'année 2025 comme suit :

- Amicale des Pompiers de Villecomtal ..... 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser cette subvention pour un montant de 200 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2025 de la Commune,

### **Plan de financement pour demande au Département de l'Aveyron – projet « llot Lagarrigue » - N° 2025-03-02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une rencontre a été organisée avec l'équipe technique du Département, en présence du conseiller départemental M. Tieulié et du maître d'œuvre, le 30 janvier 2025.

Pour 2025, le Département a présenté ses lignes de soutien à solliciter pour le projet « llot Lagarrigue ».

Il précise que le département peut être sollicité pour deux lignes d'accompagnement : La RD 137 en traverse (pour 35 mètres linéaires) et le cœur de village sur tous les postes de travaux excluant les réseaux des eaux usées et eaux de pluie.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :*

- Approuve le plan de financement ci-après,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Désignation synthétique du projet :

Démolition et Aménagement "Ibt Lagarrigue" + RD 137

Nota : Ce document comporte des calculs automatiques (sous-totaux, totaux, pourcentages, etc.).  
Le plan de financement doit être équilibré (dépenses totales = recettes totales).

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :	58 050.00 €	<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
Acquisition immobilière :		Union européenne		0.00 %
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	39 187.20 €	Etat - DETR	97 836.25 €	14.84 %
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)		Etat - Fonds Vert	79 820.00 €	12.11 %
Installation chantier	18 870.00 €	Agence de l'eau Adour Garonne	20 000.00 €	3.03 %
terrassement	70 774.00 €			0.00 %
traitements surfaces et maçonnerie	259 595.00 €			0.00 %
aménagement paysager	8 506.00 €	Conseil régional	5 000.00 €	0.76 %
démolition	113 250.00 €	Conseil départemental	106 125.00 €	16.10 %
RD 137	42 126.50 €	EPCI (Conques Marcillac)	50 000.00 €	7.58 %
Assainissement pluvial /eaux usées	34 443.75 €			0.00 %
Etudes préliminaires	14 461.33 €			0.00 %
Aléas :				0.00 %
Dépenses de fonctionnement :		<b>Sous-total 1 -</b>	<b>358 781.25 €</b>	<b>54.42 %</b>
Autres : (à préciser)		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
<b>Sous-total</b>	<b>659 263.78 €</b>	Fonds propres	300 482.53 €	45.58 %
		Emprunts		0.00 %
		Autres : (à préciser)		0.00 %
				0.00 %
				0.00 %
		<b>Sous-total 2</b>	<b>300 482.53 €</b>	<b>45.58 %</b>
<b>À déduire des dépenses :</b>				
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)		<b>TOTAL H.T.</b>	<b>659 263.78 €</b>	<b>100%</b>
Remboursement de sinistre par l'assurance		<b>TOTAL H.T.</b>	<b>659 263.78 €</b>	<b>100%</b>

(1) Le montant total prévisionnel des aides publiques ne doit pas dépasser 80% du montant total (H.T.)

\*\*\*

## DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

### Assurance personnel

M. le maire et la secrétaire de mairie expliquent les derniers échanges avec Mme Prunet de Groupama pour une offre « prévoyance » pour les agents. Elle n'a pas estimé opportun de faire une offre (offre collective = adhésion de tous les agents et elle estime que leur offre n'est pas concurrentielle par rapport à la proposition à venir du CDG 12) mais a remis en question de l'inscription des agents à la CNRACL qui permettent de souscrire au CIGAC et de permettre à la commune d'être mieux assurée en cas de congés longue maladie sur le remboursement du maintien de salaire. M. le maire attend une offre de Mme Prunet pour assurer l'intégralité des agents.

D'autre part un rdv est pris le 11 mars 2025 avec Mme Barthes-Escrozailles de la MNT pour les contrats prévoyance qui concernent déjà deux des agents dont les contrats ont perdu leur labellisation au 1<sup>er</sup> janvier et qui pourrait intéresser les 3 autres agents sans contrat prévoyance à ce jour. Les contrats prévoyance sont facultatifs, seule est obligatoire la participation de la commune aux contrats labellisés.

### Budget 2025

M. le maire invite la commission « finances » à s'organiser pour la préparation du BP 2025 des trois budgets. Un rendez-vous est pris le 12 mars à 14h avec Mme Céline Baulès, conseillère aux décideurs locaux pour du conseil en stratégie, essentiellement sur la question de l'autofinancement de la commune sur les projets d'investissement et des emprunts à engager.

### Départ de l'employé communal

Valérie QUINTARD propose de réfléchir au pot de départ à la retraite d'Alain Bony, l'occasion de permettre également aux élus de rencontrer le nouvel employé communal Julien Réthoré. La date est fixée au vendredi 18 avril, 20h30 à la salle des fêtes de St Félix.

### Ateliers numériques

Sylvie COTTARD présente la programmation des Ateliers numériques de la Cyber Base animée par Aurélie DYKSTRA qui va être accueillie sur la commune d'avril à juillet 2025. La proposition a déjà rencontré beaucoup d'intérêt et le maximum d'inscription est déjà atteint. Avec l'accord de M. le maire, les ateliers se dérouleront dans la salle du conseil pour avoir l'accès wifi.

### Voirie

M. le maire rapporte la demande d'un administré pour la réfection d'un chemin communal qui mène jusqu'à sa résidence. Une commande de tout venant va être commandé.

Il est de nouveau signalé les besoins de travaux sur la voirie intercommunale au niveau de la Souquière et du Sanayre, les élus « voirie » sont en charge de faire le suivi avec le technicien de la CCCM.

## Permanences Groupama à la mairie

M. le maire rapporte que la fin des permanences Groupama à la mairie est effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025. Une annonce sur Panneau Pocket sera faite pour en avertir les administrés.

## Travaux terrain de quilles

Guy LAYRAC présente au conseil les devis pour la réfection du terrain de quille afin d'être aux normes pour l'accueil d'un championnat de France. La commune montera un dossier de demande de subvention pour financer ces travaux.

## Réseau Orange

Francis PONS demande que soit renouvelé la demande d'intervention pour la réparation des lignes téléphoniques dégradées par la tempête de juillet 2024 au niveau du carrefour de la RD 102 et la RD 46. Le dernier signalement a été classé sans aucune intervention, M. le maire va contacter un conseiller réseau pour s'assurer de la bonne prise en charge de la demande de dépannage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h00.

<b><u>Arrêté du Procès-Verbal</u></b> <b>Séance du 6 février 2025</b>	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 février 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 6 février 2025.	
<b><u>Procès-Verbal arrêté le : 06/03/2025</u></b>	
<p><b>Le Maire</b> <b>Guy VISSEQ</b></p>  	<p><b>Le/La secrétaire de séance</b> <b>Valérie QUINTARD</b></p> 

